

Marcel GIRARDIN
Membre du HCILFF
[REDACTED]
73420 Voglans



Voglans, le 5 janvier 2022

Monsieur Hervé GAYMARD
Président
Conseil Départemental
Conseil Savoie Mont-Blanc
Hôtel du Département
73000 Chambéry

Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir bien voulu répondre par votre lettre du 17 décembre à ma protestation du 24 novembre 2021.

C'est avec grande satisfaction que j'ai pris connaissance de l'entame de votre lettre affirmant que « le Département de la Savoie, fier de la langue française, met un point d'honneur à la défendre » et à la promouvoir dans tous les secteurs d'intervention de la collectivité.

Comment vous dire ensuite mon étonnement et ma réprobation à la lecture des arguments que vous avancez (ou peut-être votre cabinet) dans les paragraphes suivants afin de justifier le remplacement du français par une langue étrangère sur les panneaux situés à l'entrée ou à la sortie de la chaussée conduisant à l'aéroport de la Savoie ?

En effet, vous poursuivez en indiquant que, par souci du bon accueil des touristes, vous préférez avoir recours à la langue anglaise sur les « panneaux signalétiques ayant une vocation touristique ». Ainsi la langue française ne serait pas jugée suffisamment capable et digne de bien accueillir, chez elle, sur son territoire, nos visiteurs.

Comment pouvez-vous ensuite vous enfermer dans cette regrettable contradiction en écrivant qu'un meilleur accueil des touristes, en la seule langue anglaise, les inciterait à découvrir la langue française, alors que l'impression donnée par la Département est plutôt celle du renoncement à notre langue puisque les premiers et derniers mots que les touristes rencontrent en arrivant et en quittant la Savoie sont des mots en la seule langue anglaise ?

Renoncement, comme vous le savez bien, largement pratiqué par les dirigeants des autres collectivités publiques (agglomérations et communes) et des organismes privés de la Savoie (communicants, entreprises, commerçants, artisans, associations) dont les panneaux d'information, enseignes, noms de raison sociale sont de plus en plus formulés en langue anglaise, non pas uniquement pour mieux accueillir et être mieux compris, mais surtout pour se conformer à « cette mode » néfaste imposée par les relais français du British Council, présentant le français

comme une langue de « ringards » et l'anglais, comme une langue « officielle » à parité avec le français, le remplaçant même à la moindre occasion...

Je suis bien obligé de constater que, par ailleurs, le Département finance, comme le ministère de l'Éducation nationale et la ville de Chambéry, et met en exergue dans sa communication l'association savoyarde MOUNTAIN RIDERS, qui n'a rien trouvé de mieux que de se baptiser d'un nom en anglais pour présenter ses remarquables actions citoyennes de nettoyage des Alpes savoyardes et de promotion de la transition écologique en montagne.

Sur le plan légal, vous tentez ensuite de me faire croire que ces panneaux sont conformes aux dispositions de l'article 4 de la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française, alors qu'il n'en est rien.

En effet, la présence de la langue française n'est pas aussi lisible puisque celle-ci est rejetée de l'autre côté de la chaussée, à dix mètres de là, où, à coup sûr, elle ne sera pas lue par les nombreux automobilistes du secteur qui, par contre, sont influencés en faveur de l'anglais, dont la domination est, elle, bien visible...

Je crois devoir vous rappeler que les panneaux précédents, déjà illégaux par leur bilinguisme français-anglais, remplacés par ceux aujourd'hui en cause, accueillait cependant encore les touristes par un « Bienvenue », traduit par un « Welcome » rédigé certes en plus petits caractères mais placé au-dessus... Voir la photographie ci-jointe.

Mettre en avant, pour finir, la lourdeur d'une traduction multilingue de la langue française pour s'affranchir du respect d'une autre obligation de l'article 4, ne tient pas car les graphistes sont parfaitement capables de présenter en position centrale et en grands caractères le mot « Bienvenue » entouré par, tels des rayons de soleil ou des pétales de fleur, les traductions en néerlandais (fort nombreux aussi en Savoie...), russe, allemand, italien et bien sûr en anglais...

Rassuré néanmoins par votre intention réaffirmée d'être toujours plus attentif à ce sujet, je ne doute plus, dès lors, que la langue française retrouvera sa légitime, légale et première place sur les panneaux du Département, évitant ainsi la naissance d'un contentieux à ce sujet.

Souhaitant qu'à l'aube de l'année 2022, où la France affiche sa volonté de redonner toute sa place à la langue française, au sein des institutions européennes, la Savoie aura à cœur d'en faire de même sur le territoire national.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations *et meilleurs*
vœux pour 2022.



Copie au HCILFF, à la DGLFLF, aux associations de défense de la langue française et à diverses personnalités.